



Recommandation 2207 (2021)¹

Pour une politique européenne relative aux diasporas

Assemblée parlementaire

1. Se référant à sa [Résolution 2388 \(2021\)](#) «Pour une politique européenne relative aux diasporas», l'Assemblée parlementaire souligne l'importance d'apporter aux États européens un soutien qui leur permettra d'élaborer des politiques efficaces d'engagement des diasporas, moyennant la création d'un cadre politique et institutionnel européen pour la coopération entre les gouvernements et les diasporas.

2. L'Assemblée estime que le Conseil de l'Europe pourrait jouer un rôle majeur dans la formulation d'une politique européenne relative aux diasporas, en tenant compte des travaux du Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés et du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), nouvellement créé, et en rassemblant les multiples acteurs qui déterminent les politiques nationales relatives aux diasporas, à savoir les parlements, les gouvernements, les associations des diasporas, les organisations non gouvernementales, les médias et les organismes de recherche. Dans ce contexte, elle invite le Comité des Ministres:

- 2.1. à rédiger un livre blanc sur les bonnes pratiques des États membres en matière d'engagement des diasporas;
- 2.2. à mettre au point une méthodologie de recensement des diasporas et à réaliser une évaluation des stratégies d'engagement des diasporas au regard des normes du Conseil de l'Europe en matière d'intégration et d'inclusion;
- 2.3. à créer un forum européen des diasporas qui servirait de plateforme pour les échanges internationaux entre les différentes diasporas;
- 2.4. à encourager le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à examiner le rôle que jouent les collectivités locales et régionales pour nouer le dialogue et coopérer avec les membres des diasporas en élaborant et en appliquant des mesures visant à promouvoir l'intégration et à éviter l'exclusion, la xénophobie, la radicalisation et l'extrémisme.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 24 juin 2021 (21^e séance) (voir [Doc. 15250](#), rapport de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, rapporteur: M. Paulo Pisco). *Texte adopté par l'Assemblée* le 24 juin 2021 (21^e séance).

